Le message naît dans l'esprit du récepteur

Dr méd. Christoph Bosshard

Vice-président de la FMH, responsable du département Données, démographie et qualité (DDQ)

L'information, c'est un processus compliqué: d'une part, le chemin entre ce qui est dit, entendu, compris, retenu, accepté et mis en œuvre est long et semé d'obstacles; d'autre part, la personnalité de l'émetteur et celle du récepteur ont un impact important sur la volonté de s'écouter l'un l'autre et sur la crédibilité de l'émetteur dans le contexte de ses intérêts personnels et conflits de rôles.

Il suffit de jeter un coup d'œil à la presse quotidienne pour réaliser que tout ce que disent les organisations professionnelles de médecins est souvent ramené à une pure défense d'intérêts. Dans ces circonstances, ce fut un plaisir de lire le communiqué de presse publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS) le 10 avril de cette année, qui fait bien plus que confirmer les taux de coûts des cabinets proposés par la FMH. La distinction entre revenu et chiffre d'affaires pose une difficulté supplémentaire, qu'on ne pourrait pas résoudre ici sans se plonger dans les notions de base de la gestion d'entreprise.

Si une enquête de la Confédération vient confirmer et étayer si clairement les affirmations de la FMH, c'est avant tout grâce à tous les membres qui n'ont pas hésité à participer au premier relevé des données structurelles des cabinets médicaux et centres ambulatoires (relevé MAS) entre novembre 2016 et juin 2017. Je remercie aussi nos partenaires, la Caisse des médecins et NewIndex, de leur précieuse collaboration, qui a permis de réduire la surcharge administrative pour nos membres. Près de trois quarts des entreprises interrogées ont fourni des informations sur leur situation et presque une entreprise interrogée sur deux a livré des données pour le relevé MAS 2015. En conséquence, l'OFS dispose désormais de données statistiques plausibles et validées qui appuient les affirmations du corps médical, notamment concernant les taux de coûts et les taux d'activité.

Le taux de participation élevé du premier relevé montre que le corps médical souhaite la transparence et s'engage activement dans ce sens.

Ce taux de participation élevé pour un premier relevé montre bien que le corps médical souhaite davantage de transparence et s'engage activement dans ce sens. En revanche, le corps médical, comme tous les citoyens de Suisse, doit aussi pouvoir compter sur la protection des données et de la personnalité garantie par la loi. Grâce à une collaboration constructive avec l'OFS, la FMH est parvenue à éviter que les cabinets puissent être identifiés après coup.

En collaborant avec l'OFS de façon constructive, la FMH est parvenue à éviter que les cabinets puissent être identifiés après coup.

Le relevé des données de 2017 démarrera en novembre 2018. Les enseignements tirés de la première enquête ainsi que les réflexions ci-dessus ont permis à l'OFS de remanier et d'optimiser le questionnaire conjointement avec la FMH et le corps médical. Par exemple, les membres pourront mieux discerner à quelles fins les informations fournies seront utilisées. La participation au relevé reste obligatoire, mais aucune sanction n'est prévue pour ceux qui ne s'acquitteraient pas de cette obligation légale. La qualité des données étant primordiale, l'OFS mise sur la persuasion et la communication en toute transparence – comme ne cesse de le recommander la FMH.

Pour les membres de la FMH, il est très important que nos chiffres soient validés de manière indépendante. Les statistiques de l'OFS seront reprises par les acteurs de la politique et des pouvoirs publics. Je les laisse volontiers tirer leurs propres conclusions.

La FMH continuera de vous informer en continu dans ces colonnes et ses canaux de communication usuels jusqu'au lancement du relevé MAS 2017.

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html